

# **GAP PROFESSIONAL PRODUCTS**

# Fiche de Données de Sécurité (FDS) Ultra Sol

# **SECTION 1: Identification**

## 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit Ultra Sol

N° de produit 5564

#### 1.3 Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Nettoyant à solvant

#### 1.4 Données relatives au fournisseur

Nom GAP Professional Products

Addresse 122 Route 105

Keswick Ridge, NB E6L 1B1

Canada

 Téléphone
 (506) 363-9708

 Fax
 (506) 363-4241

 email
 info@gapauto.com

# 1.5 Numéro(s) de téléphone en cas d'urgence

For Medical or Transport Emergencies / Pour les urgences médicales ou de

transport

CANUTEC (24 Hours) (613) 996-6666

# **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classement de la substance ou du mélange

#### Classification SGH de: (CA) WHMIS 2015

- Toxicité aiguë, par contact cutané (chapitre 3.1), Cat. 5
- Toxicité aiguë, par inhalation (C.4.3), Cat. 4
- Toxicité aiguë, par inhalation (chapitre 3.1), Cat. 5
- Corrosion/irritation cutanées (C.4.4), Cat. 2

- Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition répétée) (C.4.12), Cat. 1
- Liquides inflammables (C.4.19), Cat. 2
- Toxicité aiguë, par contact cutané (C.4.2), Cat. 4
- Cancérogénicité (C.4.9), Cat. 1B
- Mutagénicité pour les cellules germinales (C.4.8), Cat. 1B
- Dommage/irritation des yeux (C.4.5), Cat. 2A

# 2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

# **Pictogramme**



1. Point d'exclamation; 2. Danger pour la santé; 3. Flamme

#### Mention d'avertissement DANGER

Ment	tioni	S	de	da	nger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.		
H226	Liquide et vapeurs inflammables.		
H312	Nocif par contact cutané.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H332	Nocif par inhalation.		
H340	Peut induire des anomalies génétiques <indiquer d'exposition="" est<="" la="" s'il="" th="" voie=""></indiquer>		
	formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même		
	danger>.		
H350	Peut provoquer le cancer <indiquer d'exposition="" est="" formellement="" la="" prouvé<="" s'il="" th="" voie=""></indiquer>		
	qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.		
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes <indiquer affectés,<="" les="" organes="" th="" tous=""></indiquer>		

s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposi

# Conseil(s) de prudence

P332+P313

Conseil(s) de prudence			
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.		
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.		
P264	Se laver soigneusement après manipulation.		
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.		
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.		
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.		
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/		
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.		
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin//en cas de malaise.		
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.		
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).		

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

# **SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients**

# 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Composant	Concentration

## XYLENES (MIXED) (N° CAS: 1330-20-7; N° CE: 215-535-7; N° Index: 601-022-00-9)

26 - 53 % (poids)

CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (C.4.19), Cat. 3; Toxicité aiguë, par inhalation (C.4.3), Cat. 4; Toxicité aiguë, par contact cutané (C.4.2), Cat. 4; Corrosion/irritation cutanées (C.4.4), Cat. 2. DANGERS: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.; H312 - Nocif par contact cutané.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H332 - Nocif par inhalation..

# Solvent naphtha (petroleum), light aliph (N° CAS: 64742-89-8; N° CE: 265-192-2; N° Index: 649-267-00-0) 1 - 5 % (poids)

CLASSIFICATIONS: Cancérogénicité (C.4.9), Cat. 1B; Mutagénicité pour les cellules germinales (C.4.8), Cat. 1B; Danger par aspiration (4.13), Cat. 1.

DANGERS: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.; H340 - Peut induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.; H350 - Peut provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>..

#### Isopropanol (N° CAS: 67-63-0; N° CE: 414-810-0; N° Index: 607-403-00-6)

1 - 5 % (poids)

CLASSIFICATIONS: Liquides inflammables (C.4.19), Cat. 2; Dommage/irritation des yeux (C.4.5), Cat. 2A; Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) (C.4.11), Cat. 3. DANGERS: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.; H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges..

#### 2-Butoxyethanol (N° CAS: 111-76-2; N° CE: 203-905-0; N° Index: 603-014-00-0)

1 - 5 % (poids)

CLASSIFICATIONS: Corrosion/irritation cutanées (C.4.4), Cat. 2; Serious eye damage/eye irritation (chapter 3.3), Cat. 2; Acute toxicity, dermal (chapter 3.1), Cat. 4; Acute toxicity, inhalation (chapter 3.1), Cat. 4; Acute toxicity, oral (chapter 3.1), Cat. 4. DANGERS: H302 - Nocif en cas d'ingestion.; H312 - Nocif par contact cutané.; H315 - Provoque une irritation cutanée.; H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; H332 - Nocif par inhalation..

#### **SECTION 4: Premiers soins**

#### 4.1 Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation Ne PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Rincez

la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver avec du

savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un

médecin. Continuer le rincage des yeux pendant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion NE PAS FAIRE VOMIR. Appelez un médecin immédiatement. Si conscient, donnez

beaucoup d'eau ou de lait. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou en

convulsion.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants de premiers secours

Assurez-vous que le personnel médical est au courant du matériel (s) impliqué, prend des précautions pour se protéger et empêcher la propagation de la contamination. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter le

contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour la réanimation

bouche-à-bouche. Porter des vêtements de protection individuelle (voir section 8).

# SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

## 5.1 Agents extincteurs appropriés

Mousse régulière, waterfog, dioxyde de carbone ou produit chimique sec. Garder les contenants frais avec de l'eau pulvérisée en utilisant des buses à brouillard.

## 5.2 Dangers spécifiques du produit

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer le long du sol ou être déplacées par la ventilation et enflammées par la chaleur, les veilleuses et autres flammes dans des endroits éloignés du point de manutention.

#### 5.3 Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Isolez rapidement la scène en retirant toutes les personnes du voisinage de l'incident s'il y a un incendie. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

# 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### 6.2 Précautions relatives à l'environnement

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.

#### 6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Solvants

GRANDS DÉVERSEMENTS: Endiguer loin devant le déversement pour empêcher tout mouvement ultérieur. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice). Gardez à récipients adaptés et fermés pour l'élimination. PETITS DÉVERSEMENTS: Contenir et absorber avec un matériau absorbant et placer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Éliminer conformément aux réglementations locales et provinciales pour les produits contenant des distillats de pétrole.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mettre sur l'équipement personnel approprié (voir la section 8). Ne pas mettre dans les yeux ou sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée faite d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les récipients vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant. Se laver soigneusement après manipulation.

#### 7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et boissons. Ne pas stocker dans des conditions de gel ou au-dessus de 49 C (120 F). Conserver le conteneur hermétiquement fermé et fermé jusqu'au moment de l'utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Tenir hors de portée des enfants.

#### Utilisation finale spécifique(s)

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer.

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# 1. Xylenes (o-, m-, p-isomers) (CAS: 1330-20-7)

PEL (Inhalation): 100 ppm (OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 435 mg/m3 (OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 100 ppm, (ST) 150 ppm, (C) 300 ppm (Cal/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL (Inhalation): 100 ppm, (ST) 150 ppm (NIOSH) OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

#### 2. Isopropyl alcohol (CAS: 67-63-0)

PEL (Inhalation): 400 ppm (OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 980 mg/m3 (OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 400 ppm, (ST) 500 ppm (Cal/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL (Inhalation): 400 ppm, (ST) 500 ppm (NIOSH)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

TLV® (Inhalation): 200 ppm, (ST) 400 ppm; USA (ACGIH)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

3. 2-Butoxyethanol (CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0)

PEL (Inhalation): 50 ppm (OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 240 mg/m3 (OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 20 ppm (Cal/OSHA)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

REL (Inhalation): 5 ppm (NIOSH)

OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

PEL (Inhalation): 20 ppm

97 mg/m3

California permissible exposure limits for chemical contaminants

(Title 8, Article 107)/Skin

TWA (Inhalation): 50 ppm 240 mg/m3; USA (OSHA)

USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air

Contaminants/Skin designation
The value in mg/m3 is approximate

TWA (Inhalation): 5 ppm 24 mg/m3; USA (NIOSH)

USA. NIOSH Recommended Exposure Limits/Potential for dermal absorption

TWA (Inhalation): 20 ppm; USA (ACGIH)

USA. ACGIH Threshold Limit Values (TLV)/Upper Respiratory Tract irritation Eye irritation Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices (see BEI® section) Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans

TLV® (Inhalation): 20 ppm; USA (ACGIH) OSHA Annotated Table Z-1, www.osha.gov

# 8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux / du visage

lunettes de protection

#### Protection de la peau

Gants résistants aux produits chimiques. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique d'élimination des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter tout contact de la peau avec ce produit. Se laver et se sécher les mains après utilisation.

#### **Protection du corps**

Protection de la peau: Gants de protection (pour les mains). Des chemises et des pantalons à manches longues doivent être portés pour protéger la peau exposée.

## Protection respiratoire

Version: 1.0, Date d'émission: 2018-05-11, page 6 de 12

Recommandé: Masque de poussière ou respirateur doit être porté si le produit est utilisé dans un espace confiné ou utilisé pendant une période prolongée.

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence (état physique, couleur, etc.)

Diquide orange
Odeur Odeur aromatique

Seuil olfactif

pH Indisponible
Point de fusion/point de congélation Indisponible

Point de fusion/point de congélation Indisponib
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition >240° F

Point d'éclair 108° F T.C.C.
Taux d'évaporation <1 (l'eau = 1)

Inflammabilité (solide, gaz) le brouillard du produit peut être inflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité LEL=0.9% UEL=6%

Tension de vapeur

Densité de vapeur

Densité relative

Solubilité(s)

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau Non déterminé
Température d'auto-inflammation Non déterminé
Température de décomposition Non déterminé
Viscosité Liquide mince

Propriétés explosives Propriétés oxydantes

# **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

#### 10.3 Risque de réactions dangereuses

N'arrivera pas.

#### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

## 10.5 Matériaux incompatibles

Ne pas stocker près des acides, du dioxyde de carbone (CO2) et des oxydants forts tels que le permanganate, le chlore, l'ectoderme.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Après évaporation de l'eau, la combustion peut produire des oxydes de carbone, des traces de oxydes de soufre et d'azote et divers hydrocarbures

#### **SECTION 11: Données toxicologiques**

#### Informations sur les effets toxicologiques

# Toxicité aiguë

Stoddard solvent LD50 Oral - Rat - > 5000mg/kg

Stoddard solvent LD50 Skin - Rabbit - > 3000mg/kg

Stoddard solvent LD50 Inhalation - Rat - > 5500mg/m3 - 4 h

2-Butoxyethanol LD50 Skin - Rabbit - 1,060 mg/kg

2-Butoxyethanol LD50 Intraperitoneal - Rat - 220 mg/kg

2-Butoxyethanol LD50 Intravenous - Rat - 307 mg/kg

2-BUTOXYETHANOL LD50 Oral - Rat - 470 mg/kg

2-BUTOXYETHANOL LC50 Inhalation - Rat - 450 ppm

ISOPROPANOL LD50 Oral - Rat - 5,045 mg/kg

ISOPROPANOL LC50 Inhalation - Rat - 16000 ppm - 8 h

ISOPROPANOL LD50 Skin - Rabbit - 12,800 mg/kg

#### Corrosion/irritation de la peau

Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation modérée, une délipidation, une dermatite.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut causer une irritation grave, rougeur, larmoiement, vision floue.

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

L'inhalation excessive de vapeurs peut provoquer une irritation nasale et respiratoire et des effets sur le système nerveux central, notamment des étourdissements, de la faiblesse, de la fatigue, des nausées, des maux de tête et une perte de conscience possible.

#### Effet mutagène sur les cellules germinales

pas de données disponibles

#### Cancérogénicité

Cancérogénicité: Ingrédients non listés par OSHA, NTP, IARC.

#### Toxicité pour le système reproducteur

Pas de données disponibles

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Pas de données disponibles

## Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)

Voie d'entrée principale: A) Peau B) Inhalation

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)

Les troubles cutanés, oculaires et respiratoires préexistants peuvent être aggravés par l'exposition au produit.

#### Données complémentaires

----

XYLENES (MIXED): \*TOXICITY:

typ. dose mode specie amount unit other

TCLo ihl hmn 200 ppm

LCLo ihl man 10000 ppm/6H

LD50 orl rat 4300 mg/kg

LC50 ihl rat 5000 ppm/4H

LD50 scu rat 1700 mg/kg

LD50 ipr mus 1548 mg/kg

LDLo ipr gpg 2000 mg/kg

LDLo ipr mam 2000 mg/kg

LCLo ihl gpg 450 ppm

LDLo orl hmn 50 mg/kg

\*AQTX/TLM96: 100-10 ppm

#### \*SAX TOXICITY EVALUATION:

THR = MODERATE via inhalation and oral routes.

#### \*CARCINOGENICITY:

Review: IARC Cancer Review: Human Inadequate Evidence

IARC Cancer Review: Animal Inadequate Evidence

IARC: Not classifiable as a human carcinogen (Group 3) [610]

Status: NTP Carcinogenesis Studies (Gavage); No Evidence: Male and Female Rat,

Male and Female Mouse [620]

# \*MUTATION DATA:

test lowest dose | test lowest dose

------ | -------

cyt-smc 1 mmol/tube |

#### \*TERATOGENICITY:

Reproductive Effects Data:

TCLo: ihl-rat 1000 mg/m3/24H (9-14D preg)
TCLo: ihl-rat 50 mg/m3/6H (1-21D preg)
TCLo: ihl-rat 600 mg/m3/24H (7-15D preg)
TDLo: orl-mus 20600 ug/kg (6-15D preg)
TCLo: ihl-mus 4000 ppm/6H (6-12D preg)
TDLo: orl-mus 31 mg/kg (6-15D preg)
TCLo: ihl-mus 2000 ppm/6H (6-12D preg)

## \*STANDARDS, REGULATIONS & RECOMMENDATIONS:

OSHA: Federal Register (1/19/89) and 29 CFR 1910.1000 Subpart Z

Transitional Limit: PEL-TWA 100 ppm [610]

Final Limit: PEL-TWA 100 ppm; STEL 150 ppm [610] ACGIH: TLV-TWA 100 ppm; STEL 150 ppm [610]

NIOSH Criteria Document: Recommended Exposure Limit to this compound-air:

TWA 100 ppm; Ceiling Limit 200 ppm/10M [015,610]

NFPA Hazard Rating: Health (H): 2

Flammability (F): 3 Reactivity (R): 0

H2: Materials hazardous to health, but areas may be entered freely with full-faced mask self-contained breathing apparatus which provides

eye protection (see NFPA for details).

F3: Materials which can be ignited under almost all normal temperature conditions (see NFPA for details).

RO: Materials which are normally stable even under fire exposure conditions and which are not reactive with water (see NFPA for details).

\*OTHER TOXICITY DATA:

Skin and Eye Irritation Data:

eye-hmn 200 ppm

skn-rbt 100% MOD

skn-rbt 500 mg/24H MOD

eye-rbt 87 mg MLD eye-rbt 5 mg/24H SEV

Standards and Regulations: DOT-Hazard: Flammable liquid; Label: Flammable

liguid

DOT-IMO: Flammable or Combustible liquid; Label:

Flammable liquid

Status: NIOSH Analytical Methods: see hydrocarbons, aromatic, 1501

EPA TSCA Chemical Inventory, 1986

EPA TSCA 8(a) Preliminary Assessment Information, Final Rule

EPA Genetox Program 1986, Negative: In vitro SCE-human lymphocytes;

In vitro SCE-human

EPA TSCA Test Submission (TSCATS) Data Base, December 1986

Meets criteria for proposed OSHA Medical Records Rule

# **SECTION 12: Données écologiques**

#### Toxicité

2-Butoxyethanol LC50 - Oncorhynchus mykiss (rainbow trout) - 1,474 mg/l - 96 h

2-Butoxyethanol EC50 - Daphnia magna (water flea) - 1,550 mg/l - 48 h

2-Butoxyethanol EC50 - Pseudokirchneriella subcapitata (green algae) - 1,840 mg/l - 72 h

2-Butoxyethanol LD50 Oral - Rat - 880 mg/kg

ISOPROPANOL LC50 - Pimephales promelas (fathead minnow) - 9,640.00 mg/l - 96 h

ISOPROPANOL EC50 - Daphnia magna (water flea) - 5,102.00 mg/l - 24 h

ISOPROPANOL EC50 - Daphnia magna (water flea) - 6,851 mg/l - 24 h

ISOPROPANOL EC50 - Desmodesmus subspicatus (chodat) - > 2,000.00 mg/l - 72 h

ISOPROPANOL EC50 - Algae - > 1,000.00 mg/l - 24 h

## SECTION 13: Données sur l'élimination

Version: 1.0, Date d'émission: 2018-05-11, page 10 de 12

#### Elimination du produit

Éliminer conformément aux réglementations locales et provinciales pour les matériaux solvants.

# **SECTION 14: Information relative au transport**

#### DOT (US)

**UN Number:** 

Class:

Packing Group:

Proper Shipping Name: Reportable quantity (RQ):

Marine pollutant:

Poison inhalation hazard:

#### **IMDG**

**UN Number:** 

Class:

Packing Group:

**EMS Number:** 

Proper Shipping Name:

#### **IATA**

**UN Number:** 

Class:

Packing Group:

Proper Shipping Name:

# **SECTION 15: Informations sur la réglementation**

# 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

**Canadian Domestic Substances List (DSL)** 

# **Massachusetts Right To Know Components**

Isopropyl alcohol CAS number: 67-63-0

#### **New Jersey Right To Know Components**

Isopropyl alcohol CAS number: 67-63-0

#### **Pennsylvania Right To Know Components**

Isopropyl alcohol CAS number: 67-63-0

#### **SARA 313 Components**

The following components are subject to reporting levels established by SARA Title III, Section 313:

Isopropyl alcohol CAS number: 67-63-0

## **SARA 302 Components**

No chemicals in this material are subject to the reporting requirements of SARA Title III, Section 302.

#### SARA 311/312 Hazards

Fire Hazard, Acute Health Hazard, Chronic Health Hazard

#### California Prop. 65 Components

This product does not contain any chemicals known to State of California to cause cancer, birth defects, or any other reproductive harm.

#### **Massachusetts Right To Know Components**

Ethylene glycol monobutyl ether

CAS: 111-76-2

## **New Jersey Right To Know Components**

Ethylene glycol monobutyl ether

CAS: 111-76-2

#### **Pennsylvania Right To Know Components**

Ethylene glycol monobutyl ether

CAS: 111-76-2

#### **SARA 313 Components**

The following components are subject to reporting levels established by SARA Title III, Section 313:

Ethylene glycol monobutyl ether

CAS: 111-76-2

#### **SECTION 16: Autres informations**

## 16.1 Pour plus d'informations / disclaimer

Ces FDS sont faites dans le but de fournir des informations au travailleur sur le lieu de travail et de manière à ce qu'il puisse être compris. Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution. Bien que certains risques soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

#### 16.2 Renseignements sur la préparation

Préparé par: C. Gourley

Version: 1.0, Date d'émission: 2018-05-11, page 12 de 12